



Refus d'autorisation de travail

Par fari, le 11/01/2014 à 20:08

bonsoir,

je suis étudiante et salariée à temps partiel dans une entreprise de chaussures, lorsque j'ai commencé ce travail on m'avait demandé une autorisation de travail et je l'avais faite à la DIRECCTE, après ma responsable est partie en congé maternité et a été remplacée par une autre personne qui ne m'avait pas demandé le renouvellement de l'autorisation provisoire de travail "APT", et quelque temps après je suis passée en CDI, hors comme je suis algérienne cette APT est obligatoire mais moi je ne le savais pas comme c'est mon premier travail depuis que je suis arrivée en France.

Cependant, j'ai pu renouveler mes titres de séjour en 2011 et en 2012 sans APT car on ne m'a pas demandé mais cette année on me l'a demandé à la préfecture, je me suis donc rendu à la DIRECCTE et je leur ai expliqué tout cela mais ils m'ont refusé l'APT en me disant que je n'ai pas d'APT depuis le 01/11/2011 et moi je ne l'ai pas car on ne m'a pas demandé. En revanche, j'ai discuté avec mon employeur sur cette APT et il n'a rien fait à ce moment-là et aujourd'hui j'ai appris que peut-être je serai licenciée alors que ce travail constitue ma seule source de revenu. Je me suis rendu encore à la DIRECCTE et j'ai rencontré la personne qui se charge de mon dossier mais elle a refusé et elle m'a dit qu'il faut apporter plus d'éléments et faire un recours gracieux.

Je souhaiterais savoir qu'est-ce que je pourrai mettre comme éléments dans mon recours? que me conseillez-vous? Est-ce que mon employeur doit me licencier ou n'a-t-il pas le droit comme je l'ai informé il y a 8 mois à peu près? que devrai-je faire?